

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes ANNEE 2025

	Indicateur calculable	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1 - Indicateur d'écart de rémunérations	Oui	0,2	39	40
2 - Indicateur d'écart de taux d'augmentations/promotions individuelles	Oui	0,6	35	35
3 - Indicateur pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Non	0	0	15
4 - Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Oui	1	0	10
Total des indicateurs calculables			74	85
INDEX (sur 100 points)			87	100

Chaque année avant le 1er mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index de l'égalité femmes-hommes.

L'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un outil, qui permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 indicateurs pour les entreprises de moins 250 salariés :

- L'écart de rémunération femmes-hommes : l'AGESSA obtient une note de 39/40 ce qui montre qu'il existe très peu d'écart de rémunération entre les salariés de sexe différents. En 2025 le faible écart est en faveur des femmes.
- L'écart de répartition des augmentations promotions individuelles : note maximale obtenue avec un léger écart en faveur des hommes
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : cet indicateur est incalculable car il n'y a pas eu d'augmentation sur la période de référence pour la population concernée
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : l'AgeSSA obtient la note de 0/10, l'homme étant le sexe sous représenté.